



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090006

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 11601
N/REF : 8/09/2024 5H48 C:000280 I:06063
V/REF : CONTRAT N°011601 DU 01/01/2020

**SDC 'Le Navarre'
C/O BAGNERES LEPINE SAS
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06**

IMMEUBLE : LE NAVARRE
78/80, RUE SULLY
64/68, RUE BOILEAU
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 64 RUE BOILEAU
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme H. BILLARD

ALLEE N°64 BOILEAU :
NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 LOCAL VIDE-ORDURES ET 3 CONTAINERS DE
240 LITRES

2 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Mars
et 1er Septembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 550,90

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2019	Valeur	: 123,7
	Mois de l'indice de révision	: 12/2023	Valeur	: 137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090006

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage container(s)/locaux stockage	2/AN	129,66	64,83
	TOTAL H.T.			64,83
	T.V.A. a 10,00%			6,48
	TOTAL T.T.C.En EURO			71,31

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.